

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2015

GRATUITÉ ET MODALITÉS DE LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS DU SECTEUR
PUBLIC - (N° 3037)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer les mots « sont transparents et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une expression redondante : la publicité des accords assure leur transparence.